



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Démocratie et citoyenneté »

Conseil municipal du 16 mai 2022
Séance du 20 avril 2022

25 Associations - subventions de fonctionnement

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUCHE, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme SAKHO

Pouvoir à :

Mme TALL

Mme SOW

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme SENET

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE **4**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **35**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : **0**

■ **Date de la convocation : 10/05/2022**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Karim BOUKHACHBA, maire-adjoint, expose :

Les associations locales jouent un rôle essentiel dans la vie de la commune. Pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, la ville de Creil apporte tout au long de l'année son soutien par :

- Le prêt de matériel,
- La mise à disposition de locaux,
- Le conseil et l'accompagnement
- Les sessions de formation.

Elle apporte également une aide financière selon l'intérêt général et local des actions proposées. Cette contribution est conditionnée à la complétude du dossier de demande de subvention ainsi qu'à la qualité du bilan présenté pour les années précédentes.

Au regard des dossiers déposés, la municipalité décide d'octroyer des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT
MOVE	500,00 €
ENVOL	800,00 €
AVENIR ET JEUNESSE DE CREIL	800,00 €

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 20 avril 2022,
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien financier aux associations creilloises,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT
MOVE	500,00 €
ENVOL	800,00 €
AVENIR ET JEUNESSE DE CREIL	800,00 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, sur le compte n°025/6574/CB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **17 MAI 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **19 MAI 2022**

et publication ou notification le **19 MAI 2022**

affiché le **17 MAI 2022**

CREIL, le **19 MAI 2022**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET